

Envoi par courriel

Québec, le 19 juin 2014

Madame Jeanne Camirand, chargée de projet  
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart  
675 boul. René-Lévesque, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de parc éolien communautaire Pierre-De Saurel  
Questions complémentaires du 19 juin 2014 (DQ6, n<sup>os</sup> 1 et 2)**

---

Madame,

La commission d'enquête et d'examen chargée du dossier vous soumet des questions pour lesquelles elle souhaiterait recevoir les réponses d'ici le 26 juin compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

**Question 1**

En référence à la question QC-93 (PR5.1, p. 65 selon notre codification), quelles sont les mesures qui pourraient être appliquées pour compenser (et non atténuer) les mortalités appréhendés de la faune ailée (oiseaux et chiroptères) ?

**Question 2**

À la demande de votre Ministère, le promoteur s'est engagé à assurer le suivi du comportement de tous les oiseaux et pas seulement des oiseaux de proie pour lesquels il existe le *Protocole de suivi des mortalités d'oiseaux de proie et de chiroptères dans le cadre de projets d'implantation d'éoliennes au Québec*. Advenant la réalisation du projet, sur quelle base devrait être élaboré le programme de suivi pour les autres espèces d'oiseaux et quelles seraient les exigences du Ministère?

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Anne-Lyne Boutin

Coordonnatrice du secrétariat de la commission

